

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 30 Avril 2009

Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

Commission n° 4 – Solidarités, Santé Publique et Logement

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 6/02

OBJET : Association Cultures du Coeur, subvention départementale pour l'exercice 2009.

- Tous cantons.

RÉSUMÉ : Le présent rapport vous présente le bilan d'activité 2008 et le projet de l'association «Cultures du Cœur Seine-et-Marne» pour l'exercice 2009, et propose un montant de subvention départementale 2009 fixé à 50 000 € par le projet d'avenant à la convention signée le 27 avril 2007 soumis à votre approbation.

L'association « Cultures du Cœur Seine-et-Marne», créée le 29 juin 2006, a pour vocation de lutter contre l'exclusion en oeuvrant pour l'ouverture de la culture, des loisirs et du sport à tous, et en particulier aux personnes qui en sont exclues.

Implantée dans le département de Seine-et-Marne, elle collecte les places invendues de spectacles, de cinéma, de rencontres sportives, et les transmet aux associations de quartier et de lutte contre l'exclusion qui assurent la médiation avec les publics. En contact avec le public en difficulté ou n'ayant pas suffisamment de moyens pour participer à une manifestation, les associations organisent avec des partenaires relais (sociaux, sportifs et culturels) la distribution gratuite des billets aux intéressés.

Lors de la séance du Conseil général du 27 avril 2007, vous avez approuvé le projet de convention initiale destiné à définir les modalités du soutien du Département à cette association.

Le présent avenant concerne le soutien financier apporté par le Département à l'association, et plus précisément le montant de la subvention annuelle pour l'année 2009 au vu du projet présenté.

BILAN DE L'ANNÉE 2008

En 2008, l'association Cultures du Cœur Seine-et-Marne a poursuivi le développement de son action et l'animation de son réseau départemental constitué de relais sociaux et de partenaires culturels, sportifs et de loisirs.

L'activité du réseau « Cultures du Cœur » Seine-et-Marne

(Les chiffres pour 2008 sont arrêtés au 31/12/2008)

Ce développement s'est traduit en particulier par une nette progression du nombre d'invitations réservées par les relais sociaux et de celles offertes par les partenaires de l'association.

> Tableau 1 : Invitations offertes et utilisées en Seine-et-Marne

Période	Nombre d'invitations offertes dans le 77	Nombre d'invitations utilisées par le 77	Taux d'utilisation des invitations	Nb d'invitations offertes hors patrimoine	Taux d'utilisation hors patrimoine
Mai – déc. 2006	3599	549	15,2 %	-	-
2007	16609*	2413	14,5 %	7945	30,4 %
2008	23347**	3148	13,5 %	8942	35,2 %

* dont 6725 places pour les cinq Musées départementaux.

** dont 13450 places pour ces mêmes musées.

–Entre le 01/01/2008 et le 31/12/2008, **23 347** invitations ont ainsi été mises à disposition par les partenaires culturels, sportifs et de loisirs de l'association, parmi lesquelles **3148** ont été réservées par les relais sociaux Cultures du Cœur de Seine-et-Marne, ce qui représente une progression d'environ **30 %** du nombre d'invitations utilisées par les relais de Seine-et-Marne entre 2007 et 2008.

–Le nombre d'invitations offertes en 2008 est aussi en nette augmentation par rapport à 2007 (+ **40,5 %**). Ceci s'explique en partie par l'incidence des milliers d'invitations mises à disposition dans le domaine du patrimoine (14 405 en 2008), en particulier dans les Musées départementaux.

–Le taux d'utilisation des invitations est par conséquent en légère baisse en 2008, malgré la progression du nombre d'invitations réservées. Il remonte cependant à **35,2 %** si l'on ne prend pas en compte l'offre proposée dans le domaine du patrimoine, contre 30,4 % en 2007.

1. L'activité du réseau de relais sociaux

Les relais ayant intégré le réseau ou ayant été réactivés en 2006-2007 ont continué à s'approprier le dispositif et à utiliser les invitations mises à disposition, tandis que de nouveaux relais ont intégré le dispositif.

1.1 L'activité du réseau en chiffres

(Les chiffres pour 2008 sont arrêtés au 31/12/2008)

> Tableau 2 : Les relais sociaux en Seine-et-Marne

	Nombre de relais	Nouveaux relais	Relais actifs		Invitations utilisées
Mai à décembre 2006*	141	56	30	21,3 %	549
2007	208	67	70	33,6 %	2413
2008	243	35	106	43,6 %	3148

* Pour 2006, l'activité du réseau de relais sociaux ne porte pas sur une année civile complète, mais sur 8 mois à partir du mois de mai, date de démarrage de l'activité dans le département.

–Au 31/12/2008, il y a ainsi **243** relais sociaux dans le réseau départemental, dont **35** nouveaux, soit une progression de **16,8 %** par rapport à 2007.

–La moindre progression par rapport à 2007 s'explique notamment par la diminution de moitié du personnel de l'association à partir d'avril 2008.

–La part de relais actifs du département (c'est à dire utilisant les invitations proposées) a augmenté en 2008 et se rapproche du taux national (44,7 %) sur la même période.

A noter que l'association est de plus en plus sollicitée spontanément par de nouvelles structures sociales souhaitant intégrer le dispositif. Plusieurs raisons peuvent être avancées :

- le « bouche à oreille » entre travailleurs sociaux et leur mobilité professionnelle entre structures qui favorisent la diffusion de l'information sur l'association,
- l'amélioration de la visibilité de l'association et de la reconnaissance de son action sur le territoire,
- la baisse des budgets consacrés aux sorties culturelles ou sportives dans les structures sociales.

Tableau 3 : Les types de relais de Seine-et-Marne

	2007	2008
Structures de proximité*	48	54
PJJ – prévention – protection de l'Enfance	46	54
Action Sanitaire et Sociale (UAS, CCAS...)	26	28
Santé – Handicap	21	23
Jeunesse **	18	20
Hébergement (d'urgence, social, jeunesse...)	15	23
Entraide – Solidarité	12	14
Emploi – Formation – Insertion	8	13
Education	5	8
Autres	9	6
Total	208	243

* Centres socioculturels, maisons de quartier, associations familiales et de quartiers...

** Services jeunesse municipaux, missions locales, points information jeunesse, foyers de jeunes travailleurs...

En 2008, l'association a poursuivi le développement de son réseau en direction de tous types de structures sociales.

–Les structures de proximité et les relais du secteur « PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) – prévention – protection de l'Enfance » restent les plus nombreux. Les circonscriptions d'action sanitaire et sociale sont également bien représentées.

–On compte dans le réseau environ 80 relais sociaux, soit plus de 30 % du total, ayant une action plus ou moins spécifique envers les jeunes, qu'ils soient classés dans les catégories de la PJJ/prévention/protection de l'enfance, de l'hébergement ou de l'éducation.

Tableau 4 : Départements d'utilisation des invitations réservées par les relais sociaux de Seine-et-Marne

Départements	Invitations utilisées			
	2007		2008	
Seine-et-Marne	1397	57,9 %	1977	62,8 %
Autres départements	1016	42,1 %	1171*	37,2 %
Total	2413	100 %	3148	100 %

* dont 876 à Paris.

En 2008, les relais sociaux locaux ont davantage utilisé les invitations en Seine-et-Marne que dans les autres départements par rapport à 2007. Cependant, 876 invitations, soit 27,2 % du total, ont été réservées à Paris.

Tableau 5 : Invitations utilisées par genre par les relais sociaux de Seine-et-Marne

Période	Cinéma		Cirque		Danse		Exposition		Musique		Patrimoine		Sport		Théâtre		Ecole du spectateur *	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	Nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
Mai - déc. 2006	49	9	31	5,7	5	1	0	0	65	11,9	51	9,4	119	21,8	164	30	54	9,9
2007	189	7,8	66	2,7	96	4	16	0,6	308	12,7	259	10,7	588	24,3	623	25,8	183	7,6
2008	358	11,1	28	0,9	37	1,1	132	4,1	298	9,3	575	17,9	561	17,4	784	24,4	314	9,7

* La catégorie « école du spectateur » correspond à des ateliers de pratiques et à diverses actions de sensibilisation en direction du public.

En 2008, l'offre théâtrale reste la plus utilisée (24,4 %), comme en 2006 et en 2007, suivi par le patrimoine (17,9 %) et le sport (17,4 %). Les invitations utilisées dans le domaine du patrimoine ont d'ailleurs plus que doublé par rapport à 2007.

1.2 L'évaluation menée au sein des Maisons Départementales des Solidarités

Au 1er janvier 2008, les 14 Maisons départementales des solidarités sont relais.

En avril 2008, le Département (DGAS) a lancé une évaluation sur l'utilisation du dispositif Cultures du Cœur au sein des Maisons départementales des Solidarités.

Cette évaluation a montré que le dispositif a été bien accueilli. Il est perçu comme un outil potentiel d'accompagnement préventif et d'insertion, permettant l'accès à la culture et aux loisirs des publics en difficulté, sans les stigmatiser. Toutefois si son intérêt est reconnu par les professionnels et les équipes encadrantes, il reste cependant sous utilisé. Des réflexions sont en cours pour proposer des améliorations.

1.3 La sensibilisation des travailleurs sociaux du réseau

Afin de favoriser l'appropriation du dispositif Cultures du Cœur par les travailleurs sociaux du réseau, des actions de sensibilisation ont été proposées en 2008 dans plusieurs lieux de patrimoine :

Le **21 février 2008** après-midi : action de sensibilisation pour les travailleurs sociaux du réseau Cultures du Cœur Seine-et-Marne au **Château de Blandy-les-Tours**, réunissant une vingtaine de personnes.

Le **6 mai 2008** après-midi : action-découverte au **Musée Départemental des Pays de Seine-et-Marne** de Saint-Cyr-sur-Morin, réunissant une dizaine de personnes.

Le **11 juin 2008** : journée-découverte au **Musée Départemental Stéphane Mallarmé** de Vulaines-sur-Seine et au **Musée départemental de Préhistoire d'Ile-de-France** de Nemours (une vingtaine de participants).

Ces actions ont été proposées par le Département (DAPMD) et l'association Cultures du Cœur Seine-et-Marne, dans le cadre de leur partenariat.

Elles ont eu pour objectif de donner aux travailleurs sociaux des informations et des pistes de médiation afin qu'ils accompagnent au mieux leur public dans le cadre de sorties culturelles organisées dans ces lieux de patrimoine.

Un premier bilan, réalisé fin 2008, a permis d'évaluer l'impact de ces actions : elles ont globalement favorisé l'appropriation du dispositif et permis une meilleure utilisation des invitations mises à disposition, notamment dans les lieux partenaires qui les ont accueillis.

2. L'activité du réseau de partenaires culturels, sportifs et des loisirs

L'année 2008 a permis de voir les fruits de la réactivation et du développement du réseau de partenaires entrepris en 2006 et poursuivis en 2007.

> *Tableau 6 : Les partenaires en Seine-et-Marne*

Période	Nombre de partenaires	Nouveaux partenaires	Partenaires offrant des invitations		Invitations mises à disposition
Mai - décembre 2006	86	41	43	50 %	3599
2007	104	25	65	62,5 %	16609
2008	109	12	64	58,7 %	23347

–Au 31/12/2008, il y a **109** partenaires culturels, sportifs et de loisirs dans le réseau, dont **12** nouveaux (le différentiel par rapport à 2007 s'explique par le non renouvellement de certains partenariats en 2008).

–Le nombre de partenaires a cependant moins progressé qu'en 2007, dans la mesure où l'activité de l'association, assurée par un seul chargé de développement à partir du second trimestre 2008, a permis dans une moindre mesure la sollicitation et la mise en place de nouveaux partenariats, alors qu'il fallait reconduire les partenariats existants et assurer la mise en ligne des invitations proposées.

–Le taux de partenaires actifs du département, en légère baisse, reste quant à lui nettement supérieur au taux national (environ 40 %).

–A noter enfin l'«assiduité» des partenaires de l'association, qui reconduisent généralement le partenariat d'une année sur l'autre (par voie tacite ou avec accord des parties). Leur engagement dans la durée a permis une meilleure appropriation du dispositif par les relais, les partenaires étant davantage identifiés sur le territoire et l'offre mise à disposition étant plus aisément repérée.

> **Tableau 7 : Les types de partenaires de Seine-et-Marne**

	2007	2008
Salles de spectacles, cinémas	37	29
Compagnies de théâtre	23	32
Sport (associations, comités, ligues)	13	14
Organisateurs d'événementiels itinérants et/ou en plein air	11	13
Patrimoine (musées...)	11	12
Bases et parcs de loisirs	7	7
Cirque	2	2
Total	104	109

- Comme en 2007, les salles de spectacles et les compagnies de théâtre restent les plus représentées.
- De même, la grande majorité des partenariats concernent le champ culturel (80,7 %), tandis que 12,8 % concernent le domaine du sport et 6,6 % des organismes de loisirs (parcs d'attractions et bases de loisirs).
- Les collectivités locales partenaires sont au nombre de 16 dans le réseau.

> **Tableau 8 : Utilisation des invitations proposées par les partenaires de Seine-et-Marne**

Départements	Invitations utilisées			
	2007		2008	
Relais du 77	1397	52,9 %	1977	65,5 %
Relais d'autres départements	1242	47 %	1040	34,5 %
Total	2639	100 %	3017	100 %

- En 2008, **3017** invitations ont été réservées par les relais sociaux (y compris hors Seine-et-Marne) chez les partenaires de Seine-et-Marne, contre 2639 en 2007.
- En 2008, les invitations mises à disposition par les partenaires du département ont été davantage utilisées par les relais locaux, ceci s'expliquant en partie par une meilleure appropriation du dispositif au niveau local.

> **Tableau 9 : Offre d'invitations proposées par genre en Seine-et-Marne**

Période	Cinéma		Cirque		Danse		Exposition		Musique		Patrimoine		Sport		Théâtre		Ecole du spectateur *		Total	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	Nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
Mai - déc. 2006	259	7,2	6	0,2	10	0,3	510	14,2	360	10	480	13,3	1163	32,3	244	6,8	567	15,7	3599	100
2007	1040	6	30	0,1	172	1	660	3,8	1692	9,8	8664	52,1	2296	13,3	1292	7,5	763	4,4	16609	100
2008	1119	4,8	15	0,06	162	0,7	1599	6,8	1912	8,2	14 405	61,7	1633	7	1392	6	1110	4,7	23347	100

* La catégorie « école du spectateur » correspond à des ateliers ou des séances de pratiques culturelles ou sportives, et à diverses actions de sensibilisation en direction du public.

- En 2008, davantage d'invitations ont été mises à disposition par rapport à 2007, dans les domaines du cinéma, des expositions, de la musique, du théâtre et dans la catégorie « Ecole du spectateur », avec une nette augmentation dans le domaine du patrimoine (61,7 % de l'offre proposée contre 52,1 % en 2007) qui reste le genre le plus représenté.

-L'offre correspondant à la catégorie « **Ecole du spectateur** » est plus conséquente qu'en 2007, grâce à l'apport d'un millier de tickets loisirs par le conseil Régional d'Ile-de-France pour les quatre bases de loisirs du département pendant l'été 2008, et à la volonté de l'association de promouvoir l'accès aux pratiques.

-En ce qui concerne le **partenariat avec les Musées départementaux**, un travail de sensibilisation des relais a été entrepris pour amplifier leur fréquentation par leur public. Les visites conférences permettent en particulier une sensibilisation et une médiation auprès de ces publics, ce qui encourage les relais sociaux à y effectuer une première sortie, pour ensuite éventuellement préparer des sorties en visite libre.

3. L'animation du réseau de solidarité culturelle

En 2008, l'association a renforcé son implication dans l'animation de son réseau de solidarité culturelle, afin de répondre aux besoins exprimés et favoriser l'utilisation du dispositif Cultures du cœur par les structures sociales relais.

Elle a ainsi proposé différents temps de rencontres entre acteurs sociaux et acteurs culturels, et entre travailleurs sociaux de différentes institutions (collectivités territoriales, services de l'Etat, associations...) pour les sensibiliser à l'insertion par la culture :

- Les actions de sensibilisation à destination des travailleurs sociaux du réseau dans le domaine du patrimoine
- Les cinq réunions d'arrondissements co-organisées en juin 2008 avec la Direction des Affaires Culturelles du Conseil général de Seine-et-Marne
- La deuxième Rencontre départementale Cultures du cœur du 17 octobre 2008 au Centre culturel Le Moustier à Thorigny-sur-Marne
- La mise en place et l'animation d'un Groupe de travail pour le développement des pratiques culturelles et artistiques des publics en situation d'exclusion

4. Résultats atteints par rapport aux objectifs définis par la convention de partenariat entre le Conseil Général de Seine-et-Marne et Cultures du Coeur Seine-et-Marne

Au 31 décembre 2008, en fonction des principaux objectifs de cette convention, l'association a atteint les résultats suivants :

4.1 Création d'un réseau de partenaires

- « Développer un réseau de plus de 200 partenaires » : au 31/12/2008, **352** partenaires sont dans le réseau de l'association (243 dans le domaine social et 109 dans le domaine culturel, sportif et des loisirs).

- « Le nombre annuel de places offertes par l'association aux réseaux de médiation avec les publics concernés devra être compris entre 5000 et 6000, en plus des places fournies par le Département » : au 31/12/2008, **9 897** places ont été proposées par les partenaires culturels, sportifs et des loisirs de Seine-et-Marne, en plus des 13 450 places proposées par le Département via ses cinq musées.

4.2 Formation et animation d'un réseau

Chaque partenaire intégrant le réseau fait l'objet d'une formation à l'utilisation du site internet et aux outils de médiation permettant de mener à bien l'action au quotidien : **45** partenaires ont fait l'objet de cette formation en 2008.

4.3 Logistique

Cultures du Coeur assure le suivi logistique de l'offre de places en informant les lieux culturels et sportifs à l'avance lorsqu'il y a réservation.

Puis dans la mesure du possible, l'association prend connaissance des places qui ont effectivement été utilisées, soit en contactant les relais sociaux, soit en contactant les partenaires culturels, sportifs et de loisirs qui ont accueillis le public.

PROJET 2009

ACTIVITE DU RESEAU

- **Consolider et accroître dans la diversité le nombre de places mises à disposition** par les partenaires de Cultures du Coeur Seine-et-Marne : atteindre l'objectif d'**au moins 10 000 places offertes annuellement**, hors patrimoine et hors invitations mises à disposition par le Conseil général de Seine-et-Marne (au 26 novembre 2008, 9133 invitations ont été proposées hors patrimoine et hors invitations mises à disposition par le Conseil général de Seine-et-Marne).
- **Accroître le taux de réservation des invitations** des partenaires de Seine-et-Marne par les relais sociaux de Seine-et-Marne.
- **Favoriser la montée en charge de la participation des collectivités territoriales dans le réseau**, en tant que partenaires culturels, sportifs et sociaux.
- **Développer les partenariats dans le domaine des pratiques culturelles, artistiques et sportives en amateur.**
- **Continuer la dynamique mise en oeuvre par le groupe de travail en 2008**, en assurant le traitement et la restitution du questionnaire sur les pratiques culturelles et artistiques des publics diffusé aux structures sociales de Seine-et-Marne fin 2008, en faire une analyse et en diffuser une synthèse.

ANIMATION DU RÉSEAU

- **Renforcer l'implication des relais sociaux et des partenaires culturels, sportifs et de loisirs dans le réseau.**
- **Continuer à proposer des actions spécifiques de sensibilisation à destination des travailleurs sociaux** des relais Cultures du Coeur Seine-et-Marne dans différents lieux culturels du département.

•**Organiser des rencontres, locales et départementales, au sein du réseau** afin de favoriser la connaissance mutuelle des acteurs et de susciter des rapprochements entre relais sociaux et partenaires culturels ou sportifs.

•**Proposer un accompagnement à la mise en place de permanences Cultures du Coeur** au sein de relais sociaux du département pour les aider à s'approprier et à utiliser le dispositif.

COMMUNICATION / ÉVÉNEMENTIEL

•**Organiser en octobre 2009 la troisième rencontre départementale annuelle de l'association**, pour mobiliser l'ensemble des acteurs sociaux, culturels, sportifs et de loisirs du département.

•**Assurer la diffusion d'un argumentaire pour le développement des pratiques culturelles et artistiques des publics en situation d'exclusion** (élaboré par le groupe de travail mis en place en 2008).

•**Continuer à assurer la communication de l'information** concernant l'offre mise à disposition et les nouveaux partenariats culturels et sportifs aux relais sociaux du département.

PARTENARIATS ET FINANCEMENTS

•**Assurer l'équilibre financier de l'association pour garantir la continuité de ses actions.**

•**Recruter un nouveau salarié au poste d'adjoint au développement en Emploi-Tremplin.**

Le projet d'activités 2009 présenté est conforme aux dispositions de la convention initiale.

Je vous propose aujourd'hui d'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de 50 000 € en faveur de « Cultures du Coeur Seine-et-Marne »

Je sou mets également à votre approbation le projet d'avenant à la convention initiale et, si vous en êtes d'accord, je vous propose d'adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 6/02 des rapports soumis à la commission
n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

Rapporteurs : MME QUERCI
Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

M. BONTOUX
Commission n° 4 – Solidarités, Santé Publique et Logement

M. BALLOT
Commission n° 7 - Finances

Séance du 30 Avril 2009

OBJET : Association Cultures du Coeur, subvention départementale pour l'exercice 2009.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu la convention du 23 mai 2007 définissant les conditions de soutien du Département de Seine-et-Marne à l'association Cultures du Cœur sur la période 2007-2009,

Considérant que, dans le cadre de la convention susvisée, le montant de la contribution du Département doit être annuellement défini par voie d'avenant,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme,

Vu l'avis de la Commission n° 4 – Solidarités, Santé Publique et Logement,

Vu l'avis de la Commission n° 7 – Finances,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer à l'association « Cultures du Coeur Seine-et-Marne » une subvention d'un montant de 50 000 € pour son projet 2009.

Article 2 : d'approuver l'avenant à la convention initiale entre le Département et l'association «Cultures du Coeur Seine-et-Marne » tel que joint en annexe de la présente délibération.

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil Général à signer cet avenant au nom du Département.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

Annexe

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LE DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE ET L'ASSOCIATION
« CULTURES DU CŒUR SEINE-ET-MARNE » POUR 2009**

ENTRE

- LE DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Domicilié à l'Hôtel du Département – 77010 MELUN Cedex

Représenté par le Président du Conseil Général agissant en exécution de la délibération du Conseil général en date du 30 avril 2009.

Ci-après dénommé « Le Département ».

D'UNE PART,

ET

- L'ASSOCIATION CULTURES DU CŒUR SEINE-ET-MARNE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association,

dont le siège social est situé au 43, rue de Ruzé – VILLEPARISIS 77270

- n° SIREN : 494 395 072 - n° SIRET : 494 395 072 00015 - Code APE : 923 A

Représentée par son Président, agissant en exécution de la délibération du conseil d'administration du

Ci-après dénommée «L'Association»

D'AUTRE PART,

IL A D'ABORD ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

Par convention datée du 23 mai 2007, le Département de Seine-et-Marne et l'Association Cultures du Cœur ont conclu une convention pluriannuelle 2007-2009 définissant les conditions dans lesquelles le Département apporte son soutien à « Cultures du Cœur » pour la réalisation du projet de l'Association sur le territoire seine-et-marnais.

L'objet de la convention initiale a défini les droits et devoirs de chacune des parties, dans la relation qu'elles ont souhaité instituer entre elles.

Pour l'année 2009, et conformément à l'article 5.1 de la convention initiale, il convient de définir le montant de la subvention allouée par le Département à l'Association pour la réalisation de son projet.

IL A ENSUITE ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant à la convention initiale signée le 23 mai 2007 a pour objet de fixer le montant de la subvention départementale 2009 pour la réalisation du projet de l'Association sur le territoire seine-et-marnais.

ARTICLE 2 : DISPOSITIONS MODIFIEES

L'article 5 de la convention initiale datée du 23 mai 2007 est modifié comme suit :

5.1 Montant de la subvention :

Le Département apportera son soutien à l'Association en lui attribuant au titre de l'année 2009 une subvention d'un montant de 50 000 €.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS NON MODIFIEES

Les dispositions non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET

Le présent avenant prendra effet à compter de sa signature par les parties.

Fait à Melun en deux exemplaires originaux, le

Pour le Département
Le Président du Conseil Général

Pour l'association Cultures du Cœur
Seine-et-Marne

Le Président

Vincent ÉBLE

